

**PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS - PAPI 3 VIDOURLE**

**CONCERTATION PRÉALABLE AU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE SÉCURISATION  
DE LA RIVE DROITE DU VIDOURLE**

**RÉUNION THÉMATIQUE – PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS  
– VENDREDI 7 MARS 2025 -**

---

**Compte rendu de la séance de questions / réponses**

La réunion se déroule le vendredi 7 Mars à 18h30 dans la salle de la Rotonde, espace Castel à Lunel. Les participants sont accueillis par Monsieur Frédéric Dalle, 1<sup>er</sup> adjoint de la mairie de Lunel, la réunion est placée sous l'autorité de Madame Véronique Michel Vice-présidente de l'EPTB Vidourle, représentant Monsieur Pierre Martinez son Président. Elle est animée par Damien CHOMETTON, Consultant en concertation.

**INTERVENANTS EN TRIBUNE :**

- **Monsieur Serge ROUVIÈRE – Directeur général des services de l'EPTB Vidourle**
- **Monsieur Clément OYON – EPTB Vidourle**
- **Monsieur Sébastien JOURNET – EPTB Vidourle**
- **Monsieur Mathieu NORMAND – Responsable du projet / Bureau d'étude ÉGIS**

**GARANTS DE LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC**

- **Monsieur Pierre-Yves GUIHENEUF**

**Nombre de participants : 40**

**Durée de la réunion : 2H30**

**Nombre de questions : 13**

**Méthodologie :** le contenu de la présentation (42 écrans) figure en pièce jointe de ce document. Sont consignées les seules questions ou observations des participants ainsi que les réponses apportées à ces dernières.

-----

**Le propriétaire du camping Bon port**

Je suis dans la plaine agricole de Lunel et j'ai plusieurs questions.

Déjà, le projet est dans quel état ? Est-ce qu'il va y avoir des évolutions ou pas ? Parce que, j'en profite, j'essaie de faire attendre ma voix.

Je vois que nous n'avons pas parlé du tourisme dans l'Hérault, il y a quand même deux campings qui sont impactés dans cette plaine : Le Mas de l'Isle et Le bon port. Et donc, je voulais savoir si encore on peut évoluer parce que, à l'heure actuelle, il y a des travaux qui ont été faits sur la RD 61 et les fossés sont complètement bouchés.

Alors, j'ai plusieurs questions.

Je voudrais savoir ce qu'est une crue exceptionnelle ? Pourquoi 3000m3s.

**Mathieu Normand - Égis**

On a vu tout à l'heure la crue de 2002 à 2400m3 avec un temps de récurrence estimé entre 200 et 400 ans, C'est donc une fourchette. Donc la crue de 3000 m3, est supérieure à cette occurrence.

**Le propriétaire du camping Bon port**

J'ai entendu dire que c'était 1000 ans.

**Mathieu Normand - Égis**

C'est peut-être 1000 ans, il y a plusieurs formules, ce sera au-dessus de 400 ans, effectivement.

**Le propriétaire du camping Bon port**

Je pose cette question parce que la DDTM a tendance à regarder les crues avec une récurrence de 1000 ans. Dans le département de l'Hérault, on a les arrêtés de sécurité les plus drastiques. Et on a des périodes d'ouverture où on peut être bloqué sur notre exploitation.

A l'heure actuelle, et vous le rappelez, en 2002, je n'ai pas eu d'eau. Je suis en zone blanche. Et j'ai eu une autorisation d'ouverture à l'année.

Il y a beaucoup de campings dans l'Hérault qui ont des ouvertures assez courtes.

**Mathieu Normand - Égis**

Dans le projet présenté, il y a moins d'eau qu'en situation actuelle. Si vous n'avez pas eu d'eau en 2002, il n'y a pas de raison que vous ayez plus. Effectivement, les services de l'État nous demandent de tenir compte de crues 1 000 ans, voire 10 000 ans pour tenir compte d'éléments extrêmes.

**Serge Rouvière – EPTB Vidourle**

Oui le projet peut évoluer, nous sommes là pour entendre ce que vous avez à dire.

C'est l'objet de la concertation préalable. Nous, on a essayé de travailler, nous avons étudié 12 scénarios pour en sortir un qui combine les 12.

Le but de la concertation préalable, c'est justement d'écouter la population, les associations. Tout en respectant les contraintes des services de l'État. Il faut qu'on respecte les études d'avantages coûts-bénéfices, afin de pouvoir financer nos projets avec un retour sur investissement sur une période de 50 ans.

On ne vous l'a pas dit, mais il y a un site internet sur lequel vous pouvez déposer des remarques, consulter les dossiers, envoyer des mails...

Nous répondons à toutes les contributions. L'objectif est d'avoir un échange permanent pendant cette période.

Nous ne sommes pas encore au stade de l'enquête publique. C'est-à-dire qu'à ce moment-là, probablement en 2026, nous pourrions monter le dossier sur la base d'un scénario qui sera retenu définitivement à l'issue de la concertation préalable sur un avant-projet qui va permettre d'établir le détail des opérations.

Et en même temps, on a des dossiers réglementaires à terminer, que ce soit d'un point de vue environnemental ou sur les autres problématiques. Une fois qu'on aura fait tout cela,

on sera à même de déposer un dossier à l'enquête publique et de le faire instruire d'abord par les services de l'État. Tout cela prend beaucoup de temps. Notre projet peut encore évoluer.

Nous sommes là pour discuter de tout.

### **Le propriétaire du camping Bon port**

Je souhaite vous dire que sur la RD 61 certaines buses ont été déplacées et maintenant ce fossé ne s'évacue plus. Il est gêné par une conduite de gaz qui est un peu plus haut.

Ils ont modifié des choses qui n'ont peut-être pas encore été prises en compte dans les modèles. Je voudrais que vous soyez vigilants sur ces points-là parce que les aménagements qui ont été faits créent d'autres problèmes.

Le budget est passé de 20 à 62 millions d'euros. Je pense qu'avec de petits fossés et d'une pente correcte on peut mettre à l'abri une activité touristique pour qui les mesures compensatoires seraient difficiles. On ne pourra pas mettre des batardeaux sur les tentes.

### **Serge Rouvière – EPTB Vidourle**

N'hésitez pas à apporter votre contribution sur le site internet, nous sommes prêts à nous rendre sur place.

### **Christiane Durand, propriétaire du Mas de la Jassette**

Notre mas est un cas particulier puisque c'est le seul cas où on se propose d'araser complètement 670 mètres de digues. On a trouvé que le cas du Mas de la Jassette est traité de façon particulière car l'EPTB Vidourle dit qu'il n'y a pas de sur-inondation du mas car le bâti n'est pas inondé pour les crues exceptionnelles de type 2002.

C'est vrai lorsqu'il y a une digue, mais quand il n'y a pas de digue (après arasement), c'est faux. Et d'ailleurs, les chiffres que vous donniez lors de la précédente mouture du Papi 3 indiquent qu'à 15,46 mètres, une crue de 50 ans, c'est le niveau...

Donc le bas du mas étant à 15,10 mètres, il y a déjà 36 centimètres d'eau dans le mas pour une crue de 50 ans. Donc ça commence avant, entre une crue de 30 ans et 50 ans.

Vous nous dites que l'objectif est de supprimer le risque de rupture. C'est l'objectif que vous mettez dans notre fiche. Évidemment, en supprimant totalement la digue, vous supprimez le fait d'avoir à boucher les trous en cas de rupture. Pour nous, c'est une brèche géante en permanence que vous nous mettez. Donc nous sommes un peu étonnées... Lorsque, en 2002, il y a eu cette fameuse inondation, le premier jour, le niveau du lit d'eau est monté. Puis le lendemain, il est passé par-dessus la digue.

Il y a eu la brèche de surverse puis au bout de 2 à 3 heures, l'eau est arrivée dans le mas.

C'est-à-dire que les habitants ont eu le temps de voir venir. Ils ont regardé ce qui se passait. Vous augmentez le risque d'imprévisibilité au niveau du mas de la Jassette en supprimant la digue.

Et un troisième point que je veux souligner, vous nous dites, considérant le coût important de confortement ou de reconstruction d'une nouvelle digue, eu égard aux enjeux protégés, la digue existante protège non seulement des bâtiments d'habitation, des enjeux agricoles, des bâtiments agricoles, des champs, des familles. Mais vous ne parlez pas du talus de la voie ferrée et donc des passagers, des trains qui y transitent...

Parce que c'est qu'un simple talus. On peut se demander comment on peut promouvoir l'idée de faire une zone d'expansion de crues avec comme un barrage aval, un fleuve aussi violent que le Vidourle, un simple talus de voie ferrée qui a été construit en 1850 et qui n'a

pas été fait pour recevoir les coups de boutoir d'un fleuve comme le Vidourle. Donc c'est absolument absurde.

Quand on a vu des actualités récentes des inondations anciennes, on a tous vu des rails suspendus dans le vide parce que le ballast par dessous était parti, et le talus aussi... tout comme on a vu des routes complètement effondrées.

Et enfin, il y a un précédent historique sur la zone qui nous fait penser qu'il faudrait tirer des leçons de l'histoire. Cette voie ferrée a été inaugurée pour le tronçon de Nîmes à Montpellier en 1845. En 1858, c'est dans vos papiers que je l'ai trouvé, à cause d'une inondation du Vidourle, on a construit les 28 ponts de Gallargues.

Donc construire une zone d'expansion de crues très limitée, de même pas 15 hectares, pour prendre un risque pareil, ça nous paraît absolument étonnant.

Alors, la dernière question que j'ai à poser... Avez-vous fait des études sur la sécurité de la voie de chemin de fer ? Si oui, nous voudrions les voir.

### **Serge Rouvière – EPTB Vidourle**

Il y a beaucoup de questions... Je vais essayer de vous rassurer sur le talus de la voie ferrée, comme tous les travaux qu'on a mis sur les digues, que ce soit côté Gard ou côté Hérault, imaginez-vous bien, que l'on ne va pas intervenir sur la voie ferrée sans l'accord, l'autorisation, voire la participation du réseau ferré de France et de la SNCF.

Nous avons reçu un courrier il y a deux jours qui désigne madame Labatut que nous connaissons bien, pour qu'on prenne en compte les problématiques qui sont liées à la voie ferrée sur le secteur de la Jassette. C'est nous qui avons écrit pour demander qu'on ait un interlocuteur côté SNCF.

Donc la SNCF a désigné des personnes dédiées aux problématiques de bassin versant et de gestion des zones endiguées. Ces personnes sont en relation avec les structures comme la nôtre, dans toute la France. Autant vous dire que ce soit, pour le raccordement de la digue de 2<sup>nd</sup> rang de Lunel ou que ce soit le secteur de la Jassette, on ne fera rien sans un aval de la SNCF et sans un projet qui soit adapté à la problématique du remblai de la voie ferrée avec un confortement spécifique ou quelque chose qui sera mise en place pour traiter la problématique particulière de la voie ferrée.

### **Christiane Durand, propriétaire du Mas de la Jassette**

À ce moment-là, il faut que les coûts soient intégrés dans le coût du projet sur la Jassette. Au niveau du prix, vous dites que c'est trop cher mais si vous ajoutez le coût de confortement de la voie ferrée à la Jassette, peut-être que vous pourriez simplement reculer et refaire une digue.

### **Serge Rouvière – EPTB Vidourle**

On va le regarder et ne vous inquiétez pas, le projet n'est pas terminé. A partir des estimations des coûts complémentaires par rapport aux interactions voie ferrée/travaux, nous pourrions proposer au stade de l'avant projet un coût plus détaillé de cette opération spécifique sur la zone de la jassette

### **Christiane Durand, propriétaire du Mas de la Jassette**

Je m'inquiète car on améliore la protection pour tout le monde alors que pour nous, on rase la digue. Vous comprenez que je m'inquiète ?

### **Serge Rouvière – EPTB Vidourle**

Je voudrais vous montrer concrètement ce que les études hydrauliques montrent au niveau du Mas de la Jassette. Vous avez une diapo montrant à la fois l'état actuel et le projet en supprimant la digue pour une crue de retour dix ans. Donc vous avez la hauteur d'eau et le mas n'est pas touché et, quoi qu'il en soit, nous serons obligés de nous occuper de la voie ferrée.

Ici, vous avez l'inondation avant et après pour la crue de type 2002 ou il y a eu de l'eau dans le bas du mas.

En supprimant la digue, on ne va pas accentuer le problème, vous aurez le même niveau d'eau dans le bas du mas. Il faut que nous réfléchissions à une protection localisée pour que l'eau ne rentre pas dans le bâti. C'est un point qu'il faut qu'on regarde ensemble et nous vous avons déjà fait de nombreuses propositions lors des études préalables. Ces propositions vous ont été présentées ainsi qu'aux financeurs. Les solutions trop coûteuses ou demandant une gestion trop coûteuse au regard des enjeux ont été écartées car non financées par les partenaires de l'EPTB. Ces discussions ont eu lieu lors de l'élaboration du Papi 3.

### **Christiane Durand, propriétaire du Mas de la Jassette**

Au travers du papi 3 vous ne présentez pas un état initial du mas avec les protections, après la décision que vous aurez prise, vous auriez dû dire que le mas de la Jassette, en dessous d'une crue 50 ans, prend l'eau dans le bas du mas. Et ensuite, on tire les conclusions de ce qu'on a fait... Tandis que là, c'est biaisé. On a l'impression que, comme le mas n'est pas touché par l'eau avant les crues de 2002, nous sommes à l'abri d'une crue de 200 ou 400 ans. Et ce n'est pas le cas. Donc, il ne faudrait pas mélanger les causes et les effets. Les protections que vous allez nous mettre, ce n'est pas l'état initial du mas. Il faut donc raisonner sur l'état initial du mas.

En 2002, on a pris l'eau, sans digue, en dessous d'une crue de 50 ans, c'est-à-dire peut-être une crue de 30 ans ou 20 ans, je ne sais pas.

### **Serge Rouvière – EPTB Vidourle**

Non, regardez la diapo. Une crue de 50 en 2002. C'est-à-dire qu'en dessous de 50 ans, vous n'avez pas d'eau.

### **Christiane Durand, propriétaire du Mas de la Jassette**

Oui, on n'avait pas d'eau. Mais nous aurons plus d'eau sans digue.

En 2002, on a eu de l'eau tout en bas. Là, avec une crue de 50 ans, on aura de l'eau.

### **Serge Rouvière – EPTB Vidourle**

Alors, qu'on soit clair ! pour la crue de 50 ans, il y a un risque de rupture car l'eau est passée par-dessus.

Vous aurez le même phénomène. Il faut bien voir que jusqu'à 50 ans, que ce soit en situation actuelle ou en situation sans digue, vous n'aurez pas d'eau au niveau de la bâtisse. Au-delà, vous avez un risque qui existe déjà à l'heure actuelle, et vous aurez la même chose avec et sans la digue en fait.

Il n'y a pas de changement. Il faut qu'on réfléchisse à votre cas particulier : comment on peut protéger votre bâtisse pour que l'eau ne rentre pas à l'intérieur.

Nous ne découvrons pas aujourd'hui le cas de la Jassette et on vous a d'ailleurs avait fait des propositions. On a étudié un mur autour du mas, une digue autour du mas, on tient compte de votre assainissement non collectif et de votre alimentation électrique.

Le secteur de la Jassette est vraiment un cas particulier par rapport au reste de la plaine.

**Christiane Durand, propriétaire du Mas de la Jassette**

Il ne faut pas dissocier le cas de la Jassette de celui de la voie ferrée.

**Mathieu Normand - Égis**

Bien sûr nous tenons compte de la voie ferrée depuis le début, mais nous n'avons pas nécessairement discuter de ce point avec vous.

**Serge Rouvière – EPTB Vidourle**

N'hésitez pas à venir nous voir au bureau, on vous montrera tout ce que nous avons et nous pourrons discuter dans le détail du projet et des actions possibles sur le secteur de la Jassette

**Madame Lisa Flores**

J'ai une question sur la modélisation avez-vous pris en compte les prospectives liées aux changements climatiques, aux hausses de la Méditerranée, et aux aléas, l'augmentation des aléas ?

J'ai vu dans un rapport de la cour des comptes que tous les futurs aménagements dans l'arrière-pays, dès lors qu'on avait un effet sur l'hydraulique, devaient prendre en compte l'impact sur la ligne de côte. Je voudrais savoir si cela est pris en compte ?

Et dernière question, vous avez dit que la plupart des routes seraient remises en œuvre, lesquelles ne le seront pas ? Merci.

**Mathieu Normand - Egis**

Le changement climatique interviendrait sur l'hydrologie du Vidourle, une crue centennale actuelle deviendrait peut-être dans 50 ans une crue 20 ans. C'est-à-dire qu'une crue importante aujourd'hui interviendra peut-être plus fréquemment dans le futur. Ce pourrait être une évolution de l'hydrologie.

Notre projet est calé sur une certaine hydrologie, mais les services de l'État nous demandent de tenir compte d'événements supérieurs à notre crue de dimensionnement. Aujourd'hui, il n'est pas tellement important de savoir si vous allez être protégé pour la crue 80 ans, 120 ans ou 100 ans. L'important, c'est de savoir qu'on est protégé jusqu'à un certain niveau et que si ce niveau est dépassé, le projet n'engendre pas de sur aléa, un surrisque et des brèches. Le Vidourle débordera de la même manière mais plus fréquemment, avec des ouvrages protégés, c'est cela qui est important, finalement, dans le changement climatique. On nous demande de tenir compte de l'évolution du trait de côte à 50 ans ou 100 ans surtout pour les ouvrages qui sont en bord de mer. C'est pour eux qu'on doit tenir compte de la réversibilité de ce qu'on va construire.

Dans la plaine du Vidourle, pour l'instant, nous, on n'a pas tenu compte du recul du trait de côte mais de l'élévation du niveau marin dans les modélisations, c'est-à-dire que quand on

fait des scénarios de modélisation, on engendre un écoulement dans le lit du Vidourle avec des hypothèses de pluie et des hypothèses de niveau d'eau à l'aval.

Aujourd'hui, on a des difficultés à évacuer le Vidourle quand il y a un vent d'est ou quand il y a un niveau marin élevé, ce sont des hypothèses que nous devons prendre en compte.

Donc, on modélise avec un niveau d'eau qui remonte à 1 mètre, à 1,50 mètre.

### **Madame Lisa Flores**

Ma question est dans l'autre sens, la cour des comptes dit que tous les aménagements qui sont réalisés dans l'arrière-pays et qui ont un impact sur les écoulements des eaux, quels qu'ils soient, aggravent la détérioration du trait de côte. Et donc, il faut prendre en compte tous les éboulements, toutes les conséquences dans ce sens-là. Je voulais savoir si ce type d'ouvrage avait ce type de conséquences.

### **Mathieu Normand - Égis**

En fait, c'est surtout pour les barrages qui retiennent des sédiments, qui ont un impact sur le trait de côte.

### **Serge Rouvière – EPTB Vidourle**

Pour l'instant les barrages bloquent le transport solide. Ce sont ces problématiques-là, notamment par rapport au Rhône, qui sont évoquées par les remarques de la Chambre régionale des comptes.

Pour aller dans votre sens, sur le Vidourle, il y a quand même des barrages qui bloquent les matériaux. Nous disposons d'études sur le transport solide. Nous avons même prévu de réinjecter des matériaux dans le Vidourle en aval des barrages pour qu'ils puissent dissiper son énergie et amener les matériaux à l'aval.

Les coûts sont quelquefois exorbitants. Et donc, on a du mal à les mettre en œuvre pour l'instant, parce qu'on préfère se focaliser sur la protection des biens et des personnes avant de réinjecter les matériaux dans le Vidourle.

Nous avons une carte de toutes les routes qui sont rétablies. La plupart du temps, ce ne sont pas les grands axes ou des chemins importants au niveau du fonctionnement de la commune et qui sont supprimés. Et quoi qu'il en soit, il y aura toujours un chemin à côté pour que les gens puissent arriver dans leur quartier ou circuler naturellement. On ne vous empêchera pas d'accéder à Lunel, Ce n'est pas le but.

### **Madame André de Marsillargues, exploitante agricole dans la plaine**

J'ai beaucoup de questions...

D'abord, j'aimerais une précision, vous avez parlé de la crue de retour de 10 ans. L'un a dit, que c'est 900 m<sup>3</sup> par seconde. Et dans vos diapos, il est noté 1030 m<sup>3</sup> par seconde. Donc, je voudrais déjà savoir quel est le bon chiffre.

Deuxième question. ALABRI, comment est-ce qu'on réduit la vulnérabilité des hangars avec des ouvertures qui sont supérieures à 4 mètres ? Parce que dans les exploitations, les hangars, c'est rarement des portes de passage.

Comment allez-vous protéger les périmètres proches des captages en eau potable. On l'a évoqué la dernière fois pour Dassargues, pour Marsillargues c'est juste devant le déversoir.

La pollution se diffuse, quand il y a des eaux de déversement, vous êtes d'accord qu'il y a de la pollution qui va avec... des rapports indiquent que la pollution est énorme en quantité de déchets et en quantité d'hydrocarbures. Lorsque ça va déverser au nord de Marsillargues, à la décennale, derrière la manade Occitane, ça va venir jusqu'en bas dans la plaine, ça va ravager tout sur son passage. Donc, est-ce que vous avez pris en compte le montant pour la pollution diffuse ?

Problème associé qu'on a posé depuis le début, allons-nous être indemnisés alors que ça va être des déversements récurrents, organisés, contrôlés peut-être, mais des déversements avec des dégâts ?

Je parle de biens agricoles avec des cheptels. La manade Occitane a un déversement juste derrière chez elle, elle vient d'être primée au concours agricole 2025, elle a eu la médaille d'or pour la viande AOC Taureau de Camargue. Quand il y a des déversements, des inondations, il y a énormément de dégâts sur les bêtes, par le stress, par la perte et tout ça. Quand vous avez fait la sélection génétique, vous mettez plus de dix ans pour retrouver votre qualité originelle d'avant les inondations, donc ça aussi, est-ce que s'est pris en compte ?

Dernière question, vous parlez de crue décennale, si je prends votre rapport, c'est 900 m<sup>3</sup> secondes. Dans le lit mineur du Vidourle, quand on arrive à Tamarigières, il n'y a plus que 750 m<sup>3</sup> secondes qui passent. Il y a un différentiel de 150 m<sup>3</sup> qui se déversent. 20 %, parce que l'Hérault en prend 20 %, ça fait 30 m<sup>3</sup> secondes.

Dans la branche de Tamarigières, il y a 60 m<sup>3</sup> seconde qui passent et qui peuvent être écoulés. Donc comment ça se fait qu'on se retrouve avec de l'eau dans la plaine, avec des crues dessinées ? Je ne sais pas, je ne comprends pas ? il faut m'expliquer, parce que pour moi, ce n'est pas clair.

Voilà toutes les questions.

### **Serge Rouvière – EPTB Vidourle**

Je vais essayer de ne rien m'oublier...

La première question que vous avez posée, c'était la problématique de la manade Occitane. Actuellement, à la manade Occitane, il y a un point bas existant qui est situé juste derrière la manade. Ce point bas, ce n'est pas nous qui l'avons créé, il est là naturellement.

### **Madame André de Marsillargues, exploitante agricole dans la plaine**

Les points bas, actuellement, ne sont plus les mêmes qu'avant.

Parce que comme on a laissé les digues se dégrader et qu'on n'a pas entretenu, les retours 10 ans de 2002 ne sont pas des retours dix ans d'aujourd'hui.

### **Mathieu Normand - Égis**

On refait des relevés topographiques au fur et à mesure. On n'a pas pris la topographie du projet d'il y a 15 ans ou d'il y a 20 ans.

Aujourd'hui, les digues, il n'y a pas de raison qu'elles se tassent. On ne peut pas attendre encore 10 ans pour refaire le projet. On a fait des levées topographique l'année dernière encore.

### **Serge Rouvière – EPTB Vidourle**



Le but n'est pas de refaire le projet en 10 ans. J'espère qu'on va tous arriver à se mettre d'accord pour sortir un projet avant les 10 ans. Parce que le jour où il y aura une crue et que tout va céder, il faudra chercher des responsabilités. Nous, on aura tout fait pour essayer de faire avancer le dossier.

Ce qui se passe, c'est qu'il y a déjà un point bas en amont de la manade Occitane. Si jamais il y a rupture de digue, autant vous dire que les animaux qui sont dans le secteur de la manade seront plus que stressés, ils auront vraiment de gros soucis.

Notre projet est justement de décaler ce point de surverse, le conserver, parce qu'on ne peut pas le supprimer par rapport à tout ce que vous disiez, par rapport aux 20%, mais l'objectif est d'avoir moins d'eau sur ce secteur et qu'on ne mette pas en péril les animaux. Il y a aussi une fiche action dans le PAPI, pour voir si on peut créer des petits lévadons.

Il faut qu'on travaille avec les services de l'État. Mais c'est une fiche action qui fait partie du PAPI pour qu'on puisse mettre en sécurité les animaux en cas de surverse, et pas de rupture au niveau des digues.

Madame André, c'est une fiche action du PAPI qui a été labellisé à Lyon devant le comité de programmation de l'Agence de l'eau. Elle a été proposée par la chambre d'agriculture de l'Hérault et validée par beaucoup de monde. Maintenant, il faut arriver à la mettre en œuvre. Il faut y travailler et ça peut faire l'objet de propositions issues de la concertation. Concernant les questions des périmètres de protection... le captage de Dassargues. Dans l'ancien projet, c'est le point en noir sur la carte. C'est-à-dire, ici, le trait noir que vous avez sur la carte correspond à l'ancien tracé.

Le captage de Dassargues n'était pas protégé par l'ancien projet. Actuellement, avec le nouveau projet, on a entendu tout ce qui a été dit, et on a essayé de revoir complètement le projet pour protéger le captage d'eau potable de Dassargues. Donc il est aujourd'hui protégé.

Je sais ce que vous allez me dire, le périmètre de protection n'est pas protégé. Mais à l'heure actuelle, est-ce qu'il est protégé ? Je ne le crois pas. Nous améliorons la situation par rapport à l'état actuel.

Sur Marsillargues, nous avons pris en compte cette problématique. Et d'ailleurs, ça répond à la question de Monsieur Delmas qui demandait l'autre jour pourquoi on avait une tache bleu foncé au niveau de ce secteur ? Pourquoi avons-nous un point bas ? un point où il y a plus de bleu sur l'image ? Parce que justement, on a pris en compte le captage de la capoulière de Grâce qui serait protégé dans le nouveau projet. Du coup, on observe une petite avancée au niveau de la digue qui vient concentrer les eaux à cet endroit-là. C'était le point bleu qu'on voyait l'autre jour sur la photo. Je n'ai pas pu vous répondre parce que je n'avais pas vu exactement.

À ce niveau-là, vous voyez bien que là aussi, le captage est protégé. Le périmètre de protection dans son intégralité n'est pas protégé. Mais il est encore moins à l'état actuel.

Par rapport à la question des polluants, une question avait été posée à l'enquête publique sur les PFAS par rapport à cette problématique nouvelle qui apparaît sur l'eau potable. C'est dans le Vidourle qu'il y a le moins de PFAS. Par contre, plus on avance dans la plaine, plus il y a des PFAS. Alors, je ne sais pas pourquoi, c'est pour plusieurs raisons en lien avec les pollutions sur ce territoire mais c'est indépendant du flux du Vidourle.

Quand on arrive sur l'Étang de l'or, il y en a un peu moins au niveau de vos pompes. Donc, ce que je peux vous répondre, c'est qu'en termes de qualité de l'eau, l'eau qui arrivera du Vidourle sera certainement moins polluée qu'une partie de l'eau qu'on a déjà dans la plaine. S'il y avait une crue demain, on aurait déjà ce phénomène et on aurait plus d'eau. Il faut arriver à comprendre que nous souhaitons vous protéger. On ne veut pas vous envoyer de l'eau. On cherche pour des crues exceptionnelles à gérer le surplus de façon à ce qu'il n'y ait pas de rupture et qu'il n'y ait pas de casse au niveau des habitations, que ce soit dans la plaine ou que ce soit dans la zone habitée, il faut bien voir que nous sommes face à des phénomènes exceptionnels et que nous ne pouvons pas tout maîtriser.

### **Monsieur Delmas, exploitant agricole**

Je pense un petit peu plus aux citoyennes, même du village, qu'à mes propres intérêts. On prend la feuille dont je vous ai parlée l'autre fois, avec la tâche bleue liée. Je pense que maintenant j'ai compris pourquoi vous voulez faire un batardeau sur l'avenue Paul-Valéry. C'est pour que ça puisse s'évacuer par le village, je vous le confirme. Ça ne peut pas être fait pour autre chose. Ça, c'est le premier point.

Pourquoi vous ne donnez compte à aucun moment du pluvial qu'il va y avoir ? C'est à Marsillargues qu'il y a du pluvial. Si on a 200 mm comme nous y sommes habitués, et dans d'autres endroits il n'y a pas que Marsillargues, je vous promets que le village va sortir des barques. Parce que l'eau, on me l'a toujours dit et répété, elle ne fait pas marche arrière mais elle se met à niveau. Et là, je vous promets qu'on va être dans un sérieux problème. Surtout avec la digue de premier rang résistante à la surverse au niveau de la manade Occitane, je vous garantis que ça va bien faire barrage pour que l'eau du village ne puisse pas évacuer. Je vous promets qu'il y a plein d'erreurs et de grosses erreurs qui coûteront très cher.

Autre point, quand on parle des digues de 1er rang que vous allez refaire, d'où viennent les problèmes de l'état de la digue ? C'est qu'il n'y a eu aucun entretien qui avait été fait depuis des années et des années.

Ça c'est la première des choses. Lorsque vous parlez des arbres arrachés sur les digues lors de crues font des trous, là je vous garantis que les digues sont prêtes à craquer de partout c'est certain. A un moment donné, excusez-moi de vous le dire, on recrée aujourd'hui les problèmes de demain en mettant des arbres sur les berges du Vidourle et on continue. On ne change rien au problème. Rien du tout.

Quand vous voyez la photo du Pont boulet, je ne sais même pas comment vous osez la mettre vu l'état du Vidourle. Regarde, on le cherche le Vidourle. On ne sait pas s'il existe. Ces digues de forêt, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise moi ? C'est de l'entretien avant tout. Commencez par remettre en état l'existant avant de pouvoir faire des projets, vous le savez très bien, on en a parlé la semaine dernière et je n'y reviens pas, en mettant une pompe sur le Pic Saint Loup, vous n'irez pas chercher la flotte à Marsillargues.

### **Serge Rouvière – EPTB Vidourle**

Nous sommes dans une zone Natura 2000, il faut bien faire la distinction entre les berges et les digues. Les berges, on a des modalités de gestion au niveau de la ripisylve qui sont liées au fait qu'il y a des espèces d'intérêts communautaires et on essaie d'enlever les arbres, on en coupe, on en enlève quand ils tombent. Néanmoins, on a une gestion où on ne peut pas tout couper, ce n'est pas possible, parce qu'on est au sein d'un milieu naturel et on doit gérer ce milieu naturel.

Vous êtes au tribunal maintenant avec l'histoire des canaux de ressuyage. Nous aussi, on a été embêté pour la définition des travaux sur les fossés de ressuyage. L'ASA s'est retrouvé au tribunal Mais nous aussi, comme on a peur de se retrouver dans les mêmes circonstances que vous, on essaie de prendre toutes les mesures nécessaires et notamment, on s'est fait accompagner par des experts environnementaux pour pouvoir réaliser nos travaux.

Et pour cela, on est tous logés la même enseigne.

Sur la ripisylve du Vidourle, sur les berges du Vidourle, c'est pareil, on a de la végétation à gérer, on a des milieux à gérer, il faut les prendre en compte.

Par contre, là où je vous rejoins, c'est qu'on travaille sur des digues qui sont anciennes, dont on a hérité. Ce sont des vieux ouvrages. On a coupé tous les arbres qui étaient sur les digues quand on les a reprises, on peut désormais circuler, elles ont été aménagées, on a traité la végétation.

Néanmoins, on est arrivé au bout de la gestion des digues. Maintenant, il faut qu'on ait des ouvrages qui soient des ouvrages neufs, de qualité, qui puissent résister si l'eau passe par-dessus et qu'on n'ait pas de risque de rupture. C'est ça notre objectif.

Après, ces ouvrages-là, ont des spécificités, ils ont des caractéristiques qu'il faut définir dans le cadre du projet en cours d'élaboration.

### **Mathieu Normand - Égis**

Sur ces ouvrages neufs, il n'est pas question de laisser se développer d'autres arbres ou de planter d'autres arbres. C'est interdit aujourd'hui par les services de l'État.

C'est bien aussi pour cela qu'ils nous incitent à dissocier les fonctions du fleuve, à savoir la ripisylve à laquelle on ne touche pas pendant nos travaux et à avoir des ouvrages neufs avec un gestionnaire qui va surveiller de près pour les gérer, des ouvrages qui soient à l'écart du lit. C'est ce qu'on fait en Camargue, on recule en arrière du lit.

Et on a des ouvrages neufs sur lesquels on tolère de l'herbe, pas plus. Sans plantation, sans arbre, ils sont circulables, ils sont à l'écart de la ripisylve et des arbres qu'on doit laisser développer par ailleurs.

Je reviens sur ce que vous disiez avec la digue de second rang, effectivement, à Marsillargues ou comme dans tous les villages de la Basse-Plaine, quand on prend 200 mm, on est mal, tout le monde est mal, qu'on ait une digue ou qu'on n'ait pas de digue. Quand on prend 200 mm aujourd'hui sur une intensité forte, dans tous nos pays plats, c'est difficile. Aujourd'hui sur la digue de second rang de Marsillargues, partout où on a un fossé qui existe, on a un ouvrage traversant, car lorsqu'il pleuvra 200 mm à Marsillargues ou 50 mm, il faut que les fossés existants continuent de fonctionner. Il ne va pas pleuvoir à chaque fois 200 mm pendant une crue. Donc, c'est vrai que la difficulté, c'est qu'il faut que la digue de second rang nous protège le jour où on aura une crue du Vidourle qui dépasse la digue de premier rang. Peut-être que ce jour-là, il n'aura pas plu. Mais la digue de second rang ne doit pas nous gêner tous les mois d'automne de chaque année même quand le Vidourle est hors crue, il va quand même pleuvoir sur la plaine, il ne faut pas qu'elle nous engendre des problèmes. Et ça, c'est vrai que c'est à prendre en compte.

### **Monsieur Delmas, exploitant agricole**

Je vous disais, l'eau se met à niveau, après l'histoire du batardeau...

### **Serge Rouvière – EPTB Vidourle**

Je ne sais pas de quoi vous voulez parler, M. Delmas. Il y a actuellement un batardeau qui peut être installé par la mairie de Marsillargues en cas de crue au niveau du passage de la voie ferrée. Mais il n'y en a pas d'autre sur la digue de second rang. Mais il n'y a pas de batardeau sur le cimetière, ce serait un genre de petit dos d'âne, une petite réhausse au niveau de la route pour le traverser. C'est tout.

Un batardeau est placé par la main de l'homme. Et l'homme n'est pas forcément toujours fiable. Donc on a préféré s'orienter vers quelque chose de fixe sur lequel il n'y aura pas de problème de manœuvre.

Ça tombe bien que vous posiez la question, c'est que nous nous sommes mal expliqués à ce sujet-là. Ce point sera précisé au niveau de l'AVP.

### **Madame André de Marsillargues, exploitante agricole dans la plaine**

Si on attend, est-ce que vous pouvez répondre aussi aux problèmes assuranciers ?

Et au débit du lit mineur ?

### **Serge Rouvière – EPTB Vidourle**

Le débit du lit mineur, je vais laisser Clément répondre parce que c'est lui qui est plus spécialiste que moi des problématiques hydrauliques.

Cependant, sur les problèmes assuranciers, et par rapport aux indemnités dont vous parliez aussi dans votre question, il faut bien voir que par rapport au projet, par rapport à une rupture de digue, on vous l'a montré, on baisse les niveaux d'eau partout. Les servitudes de sur inondation sont mises en place quand on envoie plus d'eau sur une propriété.

Partout on baisse la hauteur d'eau, donc il n'y a pas de possibilité de mettre en place de servitude de sur inondation. C'est un sujet qu'on a abordé avec les services de l'État parce que vous nous aviez posé la question plusieurs fois et c'est un sujet où il n'y a pas de possibilité de recevabilité à ce niveau parce qu'on est avec des hauteurs d'eau beaucoup plus faibles que lors d'une crue type 2002.

Sur les systèmes d'assurance, on a fait le point avec Groupama, on a un mail de leur part et j'essaie d'avoir quelqu'un de chez eux pour la prochaine réunion avec les agriculteurs.

J'espère qu'on aura quelqu'un, qu'on aura un spécialiste, sinon on va trouver quelqu'un qui va nous spécifier comment fonctionnent le régime des assurances. On espère qu'on va y arriver, je sais que Florian y travaille aussi. Ce qui ne change pas, c'est le niveau de la crue ou du phénomène climatique. Ce qui change de par nos aménagements c'est l'impact de la crue sur le territoire qui sera moindre à l'issue des travaux.

Si les digues sont sécurisées par le système, on arrive à identifier où sont les points de surverses et où est-ce qu'on va avoir une arrivée d'eau.

Cela ne va rien changer au niveau des systèmes d'inondation. Ce qui est pris en compte, par exemple, le système catastrophe Cat-Nat, c'est le fait qu'il tombe 600 mm sur le Crieulon et qu'on se retrouve avec une crue exceptionnelle du Vidourle qui va faire de gros dégâts sur Sommières par exemple, ou sur d'autres secteurs qui ne seront pas protégés, contrairement à vous, une fois qu'on aura fait les travaux.

Donc là, l'indemnisation va rentrer en ligne de compte à partir de ce phénomène-là, de l'identification de ce phénomène-là. Cela n'a rien à voir avec la nature des aménagements mais plutôt avec le niveau de la crue et le phénomène climatique.

### **Madame André de Marsillargues, exploitante agricole dans la plaine**

Si je ne me trompe pas, il y a eu la réforme du droit de l'assurance et justement, il n'y a plus de Cat-Nat, comme vous dites, il n'y a plus de catastrophes naturelles. Maintenant, on est dans une grande enveloppe. On a désigné quelqu'un qui assure les exploitations agricoles, donc voilà, c'est Groupama ou, je n'en sais rien, le GAN, par exemple. Si vous n'avez pas d'assureur désigné, vous rentrez dans le fonds de solidarité, qui représente, je crois, 30% ou que dalle, vous n'êtes pas rassuré, et il n'y a plus de catastrophes naturelles. Et je viens de redemander à mon assureur assurez-vous ? parce que ça fait 10 ans que je lui demande, chaque année qu'on fait la même chose, ça sera de l'eau de ruissellement, et en vertu du Code des Assurances, les eaux de ruissellement ne sont pas prises en compte pour votre contrat assurance agricole, ni pour les bâtiments, ni pour les terres.

Et là, je demande à M. Journet, quelles sont les possibilités de protéger le hangar agricole si les eaux de ruissellement ne sont pas prises en compte à charge de l'assurance, et si ça rentre chez moi, comment vous protégez, c'est tout. Je ne vais pas, comme vous dites, surélever mon hangar agricole.

Je n'ai pas le droit parce qu'on est en zone rouge et qu'on n'a rien le droit de faire.

### **Serge Rouvière – EPTB Vidourle**

Alors, j'entends ce que vous dites... c'est bien que vous posiez cette question, parce qu'on va se renseigner, on va essayer d'avoir des éléments de réponse.

J'espère pour la réunion agricole qu'on aura tous ces éléments.

Je n'ai jamais mis en doute votre parole sur quoi que ce soit depuis le début. Ce qui se passe, c'est qu'en fait, par rapport aux indemnités, ce qui était ressorti de la réunion qu'on a faites, c'est le fait qu'on améliore la situation et que du coup, vous êtes moins exposés à des phénomènes exceptionnels de rupture ou des choses comme ça, ils nous disaient clairement dans le mail qu'il n'y avait pas de problème, qu'au contraire, ils continueraient à assurer les agriculteurs.

Et après, pour la partie de la protection, je laisse Sébastien répondre.

### **Sébastien Journet – EPTB Vidourle**

Pour la protection des bâtiments agricoles, ce qu'il faut savoir, c'est que dans un dispositif de type ALABRI, les bâtiments agricoles ne sont pris en compte que depuis très peu de temps.

Donc il y a eu très peu de retour d'expérience sur des travaux qui ont pu être menés sur des bâtiments agricoles. La chance, entre guillemets, que ça peut être, c'est qu'il n'y a pas encore de cadres qui ont été mis dessus. Donc on peut essayer de trouver des solutions qui ne sont pas mises en place actuellement sur des habitations et qui pourront être potentiellement mises en place sur des bâtiments agricoles.

De manière générale, tout à l'heure, vous parliez des ouvertures de hangars, c'était de très grandes ouvertures de 3, 4, 5 mètres. Mais maintenant, des systèmes de batardeaux modernes peuvent prendre en compte ces tailles d'ouvertures. Il existe des batardeaux qui ne sont pas d'un seul tenant sur toute la longueur de l'ouverture, mais en plusieurs tenants

avec des pieux métalliques renforcés au milieu qui viennent renforcer l'ensemble de la structure. Donc il y a des possibilités qui peuvent être mises en place.

### **Madame André de Marsillargues, exploitante agricole dans la plaine**

Donc à l'arrivée de l'eau, il va falloir aller chercher nos pieux, que notre ouverture soit libre, propre, qu'il n'y ait pas d'affaires dans les trous, qu'on mette bien nos pieux, qu'on mette bien nos batardeaux et qu'on se protège comme ça. Ça aussi, c'est quand même hypothétiquement hallucinant.

La protection individuelle d'un bâtiment doit nécessiter aussi, que ce soit un bâtiment agricole ou que ce soit les habitations, alors bâtiment agricole, il y a plus de surface à protéger probablement, mais ça nécessite forcément, en cas de dernier recours, l'intervention humaine.

### **Clément OYON – EPTB Vidourle**

Avant que vous reposiez la question, je vous réponds sur les débits dans le Vidourle. Donc la crue décennale, c'est bien 1022 m<sup>3</sup> secondes à l'autoroute. On a tendance à confondre parce que 900 m<sup>3</sup>, c'est la capacité de notre système endigué.

*L'Animateur lit quelques lignes du livret consacré à la concertation à la demande de Monsieur Delmas au sujet de mise en place d'un batardeau*

### **Mathieu Normand - Égis**

En fait, aujourd'hui, dans le projet, on avait deux possibilités. Donc ce n'est pas encore tranché puisqu'en fait, c'est du détail du projet.

Soit on est sur un mur vers le cimetière au bout duquel on mettrait une porte étanche jusqu'à la digue actuelle, soit on est sur une digue en remblai qui prendra un peu plus de place sur les cultures. Et la digue en remblai, on la franchirait comme les autres chemins, avec justement un franchissement de route qui s'élève et qui redescend de l'autre côté. Donc, c'est plutôt ça qu'on a retenu jusqu'à présent, alors qu'on avait présenté les deux à la mairie. C'est plutôt vers cette solution qu'on s'oriente. Mais ça veut dire qu'on prendra un petit peu plus d'emprise pour construire l'ouvrage. Mais au moins, il n'y aura pas nécessité d'une intervention.

### **L'Animateur**

Pour les gens qui ne savent pas ce que c'est qu'un batardeau, rappelez-le-nous ?

### **Mathieu Normand - Égis**

C'est la même chose finalement que ce qu'on disait au sujet de l'entrée d'un bâtiment. C'est un ouvrage mobile qui va servir à protéger contre les inondations et à assurer la continuité de la digue.

La digue peut-être en béton des deux côtés. À l'endroit de la route, on la laisse telle qu'elle est. Et le jour où on sait que ça va déborder, parce qu'on suit le Vidourle, on ferme la porte. Alors, ça peut être une porte battante, une porte coulissante ou des éléments amovibles. Donc, c'est vrai que, comme on dit, sur les hangars, en général, quand on équipe un bâtiment, pour éviter d'avoir à aller chercher les morceaux de la porte en alu, on peut aussi avoir une porte étanche qui est le long du hangar.

### **Madame André de Marsillargues, exploitante agricole dans la plaine**

Comment on va faire ? On doit le financer à 60% ?

Il faut voir la réalité de la faisabilité. Si vous financez à 100%, on peut mettre ce qu'on veut, on est d'accord, mais financer à 40% ce n'est pas pareil. Personnellement, j'ai trois ouvertures avec plus de 6 mètres. Dans un hangar, j'ai toute ma paille. Donc, si vous voulez, j'ai tout mon foin. Toute la nourriture pour les chevaux. Vous allez me mettre ce batardeau de 6 mètres que j'ai financé, sinon, tout mon foin va se noyer. Après, dans l'autre partie, j'ai toutes les machines.

Mais bon, j'ai des voisins qui n'ont même pas de hangars.

### **Mathieu Normand - Égis**

Ce cas-là, il est dans la plaine pour beaucoup d'entre vous. Je comprends tout à fait.

Mais en fait, il faut bien penser qu'on passe d'une situation actuelle, où vous avez une chance sur deux chaque année d'avoir des brèches, à une situation future, où aujourd'hui, effectivement, on pointe des endroits où on va contrôler un déversement. Et on dit qu'il va y avoir des entrées d'eau dans la plaine, effectivement. Mais aujourd'hui, il y a des entrées d'eau dans la plaine beaucoup plus tôt, par les trous, par les terriers, par les érosions.

Demain, le foin peut prendre l'eau, à un risque qu'on va différer. Il perdura le risque, avec une hauteur d'eau moins importante, moins fréquemment. Mais aujourd'hui, le risque, vous l'avez déjà.

### **Serge Rouvière – EPTB Vidourle**

Je crois qu'on ne se comprend pas sur certains points, c'est que vous dites c'est qu'actuellement, il n'y a pas de risque. Mais actuellement, vous avez un risque qui est multiplié par 100 par rapport au risque que vous aurez quand on aura fait les travaux. Je crois que vous ne mesurez pas le risque actuel et les difficultés actuelles à pouvoir protéger ce secteur. Et lorsque vous dites, dans le Gard, il y a eu des travaux, il y a effectivement eu des travaux, il y a neuf déversoirs dans le Gard, il y a des zones de surverses de partout et les digues ont été décalées de 30 mètres. Donc ce qu'on propose ici, est de sécuriser les points bas, qu'il n'y ait plus de rupture de digue, que vous ayez 10 cm de lame d'eau sur les points de surverse, qu'elles soient décalées de façon à ce qu'on puisse les contrôler, qu'elles soient carrossables, qu'elles soient circulables, que ce soit de nouvelles digues et qu'elles vous protègent.

### **Mathieu Normand - Égis**

Juste sur l'occurrence, par contre, s'il n'y a pas de crue dans les 20 prochaines années, il n'y aura pas de débordement. Il n'y aura pas de débordement. Ça déborde à 10 ans, mais dans le Gard aujourd'hui, les déversoirs qui sont à 5 ans, ils n'ont pas de crue tous les 5 ans, ça fait 20 ans qu'il n'y a pas eu de crue.

### **Le propriétaire du camping Bon port**

Non mais je ne suis pas pressé, ça fait 23 ans que le projet est en cours, il faut prendre le temps. Et une heure et demie, c'est très court. Alors j'ai une question, les digues de 2<sup>nd</sup> rang, elles sont callées à 1000 ans.

On n'a pas eu la modélisation à 3 000 m<sup>3</sup> secondes. Est-il possible de l'avoir ?

**Clément Oyon – EPTB Vidourle**

Ça a été étudié dans les événements exceptionnels, on ne l'a pas montré là parce que ce n'était pas l'objectif de protection.

**Serge Rouvière – EPTB Vidourle**

Dans votre secteur, on va le vérifier, mais dans votre secteur, vous n'êtes pas impacté.

**Le propriétaire du camping Bon port**

Dans mon secteur, moi, je suis impacté par la DDTM, par le fait que des campings de l'Hérault n'ont plus d'assurance parce qu'ils sont invendables. Donc, nous, on ne prend pas cela à la légère. C'est pour ça que je prends mon temps, c'est pour ça que je veux poser la question.

Est-ce qu'on peut prévoir un budget pour améliorer ce ressuyage ? J'ai vu qu'avec 62 millions d'euros, on peut arriver à traiter quelques bricoles avant que l'État ne prenne tout.

**Clément Oyon – EPTB Vidourle**

Alors, pour votre camping il s'agit d'un point particulier il faudra regarder l'état d'inondation dans votre secteur.

**Le propriétaire du camping Bon port**

C'est pour ça que j'ai demandé la modélisation. Après, si j'ai bien compris, on va pouvoir avoir des réunions. Alors, je ne sais pas quelle est la temporalité parce que ce n'est pas la première fois que vous me voyez. Les questions que je vous pose, vous m'auriez appelé, on se serait vu. Voilà, vous avez fait. Et je vous l'ai dit, ça fait plusieurs fois qu'on le dit, et vous avez été retoqué la première fois pour un manque de concertation. Ça ne coûte rien de mettre les enjeux touristiques aussi.

**Serge Rouvière – EPTB Vidourle**

Ce que je tiens à vous dire, c'est qu'au début du boulot, je suis venu vous voir à l'époque même avec M. Barral. Le projet a évolué. L'objectif de cette phase de concertation préalable, c'est qu'on rencontre de nouveau les gens. On a mené une concertation en amont quand on a créé les comités consultatifs et toutes les réunions qu'on a pu faire, on a fait X réunions depuis des années sur ce dossier. Ce qu'on n'a pas dit tout à l'heure au début de réunion, ce n'était pas une obligation ce qu'on était en train de faire. C'est-à-dire que c'est l'EPTB qui a souhaité qu'on fasse cette phase de concertation qui n'est pas terminée. Au-delà de la phase de la concertation, nous ne serons par la suite au stade de l'avant-projet.

Le projet n'est pas arrêté. C'est-à-dire qu'on a fait fonctionner les scénarios, on a regardé ce qui se passait. Si on se voit aujourd'hui tous ensemble, c'est pour qu'on essaie de faire avancer le dossier et qu'on travaille encore sur le dossier.

Il reste des marges de manœuvre sur ce dossier. S'il faut venir voir chez vous de nouveau et qu'on visite et qu'on voit exactement quelles sont les problématiques par rapport à la route de la mer, les aménagements qui ont été faits sur la route de la mer, on viendra vous voir, on regardera ce qui s'est passé et on verra si on peut y répondre. Comme les questions qui ont été posées la dernière fois sur Marsillargues par rapport au pluvial, c'est la même problématique. Ces problématiques de pluvial, ce n'est pas de la compétence de l'EPTB



directement, c'est de la compétence de la communauté d'agglomération de Lunel qui est compétente dans le domaine. Néanmoins, tout ce qui est en relation entre les digues de 2nd rang et les problématiques pluviales, Nous avons la volonté de les traiter en même temps que le projet. Donc s'il y a des choses à voir là-dessus, il faut venir nous voir et qu'on le voit sur place.

### **Le propriétaire du camping Bon port**

Je vois : Été 2025, dépôt du dossier d'autorisation environnementale. Donc on va commencer à caler des choses sur le projet.

### **Serge Rouvière – EPTB Vidourle**

Je vous l'ai dit tout à l'heure en début de réunion, on va prendre le temps, c'est un dossier qui ne sortira pas et qui ne sera pas déposé, même auprès des services de l'État, avant les élections, voire après les élections de 2026.

On n'est pas au stade d'avoir un projet définitif alors je ne sais pas si c'est bien compréhensible, c'est-à-dire que moi, je n'ai pas de bureau d'études actuellement, parce que justement, le projet n'est pas arrêté. On ne travaille pas dans le détail du projet pour dire on va mettre la buse à cet endroit-là, on va faire un truc à cet endroit-là, ça ce n'est pas possible. Parce que si je fais ça, ça veut dire que le projet est déjà défini, et ce n'est pas la peine qu'on ouvre la concertation, on va directement à la fin, comme le faisait les services de l'État à l'époque, on dépose un projet, on fonce et puis c'est fini. Ce n'est pas l'objectif. L'objectif, c'est qu'on se rencontre, qu'on se concerte, qu'on redéfinisse les contours du projet, de ce qu'on peut bouger, et ce qui peut aller dans le sens de la protection de la population, qu'on le fasse dans un cadre et à l'issue de cette concertation. Donc ça ne sera pas, je vous le dis clairement, ça ne sera pas pour l'été 2025 qu'on va déposer le dossier réglementaire, parce qu'il y aura encore des choses à régler, et je pense que dans la concertation, il va sortir des petites modifications ou des modifications plus importantes qu'il faudra qu'on prenne en compte. Donc du coup, on va travailler le temps qu'il faudra et on fera ce qu'il faut pour qu'on essaie de sortir un projet cohérent qui protège l'ensemble du territoire.

Notre objectif, je le répète est de protéger les personnes et les biens Ce n'est pas d'inonder les gens quand on voit ce qu'on peut entendre, ce n'est pas du tout l'objectif.

### **Clément Oyon – EPTB Vidourle**

Je voudrais ajouter un mot. On a parlé tout à l'heure de la protection de la réduction de la vulnérabilité. Ça concerne des activités économiques, y compris les campings. On a des fiches d'action dans le PAPI là-dessus. Vous avez pu nous voir, d'ailleurs, c'était la concertation du PAPI. On a demandé de prendre en compte les campings, les activités touristiques.

Ça a été pris en compte sur cet aspect-là. Donc je pense qu'on va revenir vous voir. Moi, je vais venir pour voir la situation hydraulique de votre secteur. Et on va sûrement être avec mon collègue, M. Journet, qui verra la situation sur la réduction de la vulnérabilité de vos bâtiments, de votre activité. Mais je pense qu'il n'y a pas d'eau.

### **Le propriétaire du camping Bon port**

Je veux voir la modélisation 1000 ans.

### **Clément Oyon – EPTB Vidourle**

On vous la montrera.

### **Serge Rouvière – EPTB Vidourle**

On viendra vous voir au niveau du camping. On prendra rendez-vous, comme on a pris rendez-vous, avec d'autres personnes qui souhaitaient nous rencontrer dans le cadre de la procédure.

### **Madame André de Marsillargues, exploitante agricole dans la plaine**

Je voudrais juste vous remercier, M. Rouvière, et votre équipe, parce que c'est vrai, vous dites, vous venez nous rencontrer, et on est tout à fait d'accord. Et depuis que l'équipe dirigeante de l'EPTB a changé, ça a bien plus évolué en quelques années que depuis 20 ans. Maintenant, vous dites qu'on ne se rend pas compte du risque qu'on prend. Mais si, moi, dès que le Vidourle monte, on a l'alerte et on a la trouille. Maintenant, depuis 20 ans, c'est toujours les mêmes problèmes qui reviennent, et à chaque fois, vous nous dites, oui, on va répondre, oui, il va y avoir des dossiers, oui, il va, il va, il va... N'empêche que, indirectement, vous nous mettez la pression parce qu'on a dit, 2027, les travaux commencent, et je l'ai marqué, 2034, c'est la fin des travaux. Donc là, ça veut dire que, dans quelques années, on ne peut plus rien dire, et qu'on est marron. Et en revanche, vous dites que ça améliore. Pour des cas bien précis qui sont là ce soir, ça n'améliore pas du tout. Et deuxièmement, quelle solution on a, justement, pour la vulnérabilité, pour se protéger, et pour l'assurance, parce qu'il faut quand même se rendre compte que nous, ça fait 20, 30, 40, 50 ans, 100 ans, qu'on est sur la zone de père en fils. Ce n'est pas mon cas, mais c'est le cas de beaucoup. On a notre patrimoine, on a notre boulot, on a notre vie, on a tout, et aujourd'hui, plus rien ne vaut rien. Madame Christiane Durand, elle disait la dernière fois, quand vous avez votre boulot, que vous dites, allez peut-être en 10 ans, j'ai 10% de chance chaque année que ça déborde. Ou que le camping, il n'y a plus de touristes, parce qu'il ne va plus pouvoir ouvrir, parce que l'État, il se met à 1000 ans. Il y a ça en arrière, et la route de la mer, c'est un sacré problème, parce que toutes les transparences ont été bloquées. La branche de Tamariguières, il y avait une transparente sous la route de la mer, qui allait directement dans l'étang de l'Or, qui évacuait 60 m<sup>3</sup> seconde. Elle a été enlevée, on a fait un constat d'huissier, on a dit, personne n'a rien fait. Alors oui, vous nous dites, ce n'est pas nous, c'est la DDTM, ou avant c'était la DDE, c'est toujours d'autres services. Alors moi, je demande aussi, par rapport à l'étang de l'Or, c'est de quoi notre service ? C'est l'EPTB, maintenant, SYMBO de l'étang de l'or.

Donc nous, on n'est que des citoyens. On n'est pas des élus, on n'est pas des organismes. Donc nous, on se fait juste du souci, en fait et on voudrait des réponses claires et précises, définitives, parce que les travaux, ils vont quand même, bientôt commencer, maintenant.

### **Serge Rouvière – EPTB Vidourle**

Je vous comprends complètement. Je partage vos soucis, Vous savez, nous ne sommes pas indifférents à tout ça. Vous le voyez bien. On le vit autant que vous, et on vient sur les digues du Vidourle, on essaie de trouver des solutions, et ce qu'on aimerait, c'est trouver les meilleures solutions pour qu'il y ait le moins de personnes qui soulèvent des problèmes. Nous sommes convaincus que le projet va vous protéger. On est convaincus que ce projet va apporter un plus et qu'il va amener vraiment une protection qui est nécessaire, et on voudrait limiter les craintes par rapport à cette épée de Damoclès, qui est le risque de crue

de Vidourle, qui peut arriver à tout moment. En plus, on se rend compte, ça fait des années qu'on n'a pas eu de crue sur le Vidourle.

Donc, si vous voulez, moi, quand on arrive à l'automne, on ne tremble autant que vous. Je peux vous dire qu'on surveille, on est vigilants, même le week-end, on ne pense qu'à ça, quoi. Parce qu'on sent que ça va arriver, et on sent qu'on va avoir des problèmes, et on voudrait éviter ces problèmes. C'est pour cela qu'on a envie que ce dossier avance, qu'on a envie que ce dossier sorte de terre. Ça fait des années qu'on se voit en réunion et qu'on se concerta sur ce sujet. Je peux comprendre que vous ayez des inquiétudes au niveau agricole, je comprends tout à fait.

Je comprends qu'il faut lever les doutes sur la partie, disons, d'indemnisation, que vous puissiez être indemnisés s'il y a de l'eau qui arrive par des surverses et qui crée des problèmes, même s'ils sont moins conséquents que ce que vous pourriez avoir maintenant. Il faut que vous ayez des certitudes à ce niveau. Et je peux vous dire qu'on se bat tous les jours pour essayer de trouver des solutions et qu'on ait des réponses. Et je ne vous cache pas que même au niveau des assurances, si vous avez des gens qui peuvent venir expliquer des choses à nos côtés, nous, on est preneurs. C'est malheureux, mais c'est courage fuyons ! quand on demande aux gens de venir. Nous on est là ce soir, on est tous là, on essaie de défendre notre dossier, on fait ce qu'on peut, mais après derrière, quand on demande à certaines personnes du régime assurantiel, moi j'essaie d'avoir des gens au téléphone, c'est une galère. Personne ne veut venir défendre quoi que ce soit où expliquer. On ne leur demande même pas défendre notre dossier. On demande juste qu'ils viennent présenter les doctrines actuelles assurantielles pour dire voilà, s'il y a tel type de catastrophe, ça ouvre ou pas des indemnités... Mais il n'y a personne.

On va finir par trouver quelqu'un parce qu'à force de taper à la porte et d'être un peu insistant, on va arriver à trouver des gens qui vont vraiment venir à nos côtés, je l'espère. Mais nous aussi, ces réponses-là, on les a eues par ailleurs. Moi je vous dis, j'ai un mail, je peux vous le montrer, qui est clair, précis et détaillé.

Après vous me dites maintenant, tout a changé, tout est remis en cause, bon bah écoutez, on va recommencer et ainsi de suite. Sauf que j'attire votre attention sur le fait que le temps passe et que le risque subsiste et plus le temps passe, plus le risque augmente. Parce que statistiquement, ça marche comme ça. Parce que quand on a une chance sur 10 d'avoir une crue chaque année, au fur et à mesure que passent les années, la chance augmente. Et à un moment donné, ça va arriver. Ce qu'on ne voudrait pas, c'est qu'il y ait des dégâts dans la plaine et qu'on nous dise que rien n'a été fait.

Non, rien n'a pas été fait, on essaie de porter un projet avec les élus du territoire et on essaie de sortir un projet qui soit cohérent.

### **Madame Christiane Durand, propriétaire du Mas de la Jassette**

Concernant le point bas de la Manade Occitane, vous avez dit qu'on est bien obligé de respecter 20%...Mais à la Jassette, vous ne respectez rien du tout. On prend 100%.

Deuxième élément, pour la SNCF, ça c'est obligatoire que vous vous inscriviez au dossier du PAPI 3 les frais que vous aurez à faire pour le talus sinon, vous nous mettez tout à fait KO. Il faudra évaluer ce que coûtera les travaux qui vont être faits par la SNCF parce que vous avez enlevé la digue qui est au droit de la Jassette.

Vous vous rendrez compte peut-être, vu le prix qui s'annoncera, que peut-être il faut que vous fassiez à la Jassette ce que vous faites partout, c'est-à-dire un recul effectivement, vous

nous mettez une digue normale de 1<sup>er</sup> rang et comme vous le faites partout ailleurs. Et dans le Ségonnal vous faites une zone humide et c'est très bien en compensation.

Aujourd'hui, la Jassette du point de vue environnemental n'a rien à envier à personne. C'est le plus joli mas de par son environnement. Donc, de ce côté-là, c'est parfait. Et donc, la solution que je viens d'évoquer me semble tout à fait, disons, acceptable. Et normalement, la SNCF aurait son problème résolu, le nôtre serait résolu et derrière, si vous avancez un petit peu, vous réalisez un Ségonnal et tout va très bien.

### **Mathieu Normand - Égis**

Pour compléter sur la SNCF, aujourd'hui, les ouvrages, les infrastructures comme la SNCF ou les autoroutes en zone inondable, c'est comme les PPR. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, à Lunel, on a un plan de prévention des risques. Il y a des digues, il perdure des zones rouges dans Lunel. Il y a des PPR, mais c'est pour illustrer, on est à Lunel, je vous dis ça... Aujourd'hui, quand on construit des digues, ça ne remet pas en question l'inondabilité. Les ouvrages, les infrastructures routières ou ferroviaires, elles ne tiennent pas compte des digues.

Aujourd'hui, la protection de la ligne ferroviaire, ce n'est pas la digue de la Jassette. La protection de la ligne ferroviaire, c'est le remblai. Aujourd'hui, il est considéré en zone inondable avec ou sans digue. Et aujourd'hui, ils craignent plus une rupture de la digue et une arrivée d'eau massive qu'une inondation lente. Donc aujourd'hui, les remblais ferroviaires, ils n'ont pas un problème lié à la digue de la Jassette. Voilà, c'est ça que je voulais dire.

### **Madame Christiane Durand – propriétaire du Mas de la Jassette**

Quand le Vidourle arrivera avec force, Il va taper de façon frontale et directement sur le talus de la SNCF. C'est évident !

### **Madame André de Marsillargues, exploitante agricole dans la plaine**

Ah je n'avais pas vu que l'APIL était là mais ils se battent depuis des années, parce que justement, les digues de protection de Lunel n'ont pas été faites et qu'ils craignent d'être des déversoirs, effectivement. Nous, on aimerait bien que ce fameux ressuyage de la plaine soit inclus dans le PAPI 3. Parce qu'on ne va pas accepter que les digues de déversement soient faites et qu'il n'y ait pas le ressuyage au même moment. Parce que la digue de protection de Lunel, elle devait être faite quelques années après le déversoir. Ça fait combien de temps qu'il a été fait le déversoir ? 15 ans.

### **Serge Rouvière – EPTB Vidourle**

En fait, les services de l'État ne financeront pas la digue de 2<sup>nd</sup>e rang de Lunel ni la digue de 2<sup>nd</sup> rang de Marsillargues tant qu'on n'aura pas sécurisé la digue de 1<sup>er</sup> rang entre Lunel et Marsillargues, avec un système de surverse. C'est un point d'achoppement. Les services de l'État ont dit qu'on ne financera pas la digue de Lunel tant qu'on ne trouvera pas une solution pour protéger tous les secteurs et notamment que vous aménagiez les points de surverse pour qu'il n'y ait plus de rupture de digue. Ce que veut l'État, c'est qu'il n'y ait plus de rupture de digue parce que la rupture de digue, c'est un risque vraiment extrême. Donc ça, c'est un premier point.

Deuxième point, sur les stations de ressuyage. Je vous rejoins. La station de ressuyage sur la partie côté canal Lunel n'est pas inscrite dans le PAPI. Mais pourquoi elle n'est pas inscrite ? Parce que c'est une demande de votre part, notamment, qu'on a étudié avec la possibilité

d'envoyer de l'eau vers l'Étang de l'or avec des stations de ressuyage complémentaires et c'est ressorti de la consultation publique dans le cadre du PAPI.

Vous voyez que la concertation, ça sert puisque ça nous a permis de faire études qui ont démontré que ce système-là pouvait fonctionner avec deux centimètres en plus dans le canal, avec des aménagements complémentaires qu'on devrait mettre en œuvre dans le cadre de l'avant-projet que pour l'instant, je n'ai pas, et sur lequel il faudra travailler par la suite.

Un PAPI n'est pas figé. Au bout de trois ans, il y a une évaluation à mi-parcours des actions engagées et il y a une revoyure des actions du PAPI. Et autant vous dire que si on arrive à faire avancer ce dossier en prenant en compte vos remarques issues de la concertation préalable et qu'on arrive à sortir un projet cohérent, on aura d'autant moins de difficultés pour le défendre de nouveau pour la révision du PAPI et l'intégrer dans le projet et le faire financer.

C'est une discussion qu'on va avoir avec des services de l'État et tout ce qui va ressortir de la concertation préalable, que ce soit les fossés le long de la route de la mer, par exemple, que ce soit les aménagements qu'on nous demande autour de Marsillargues, que ce soit justement cette pompe-là, tout ce qui pourra ressortir, qui pourra aller dans le sens de l'amélioration du projet, on va le défendre auprès des services de l'État et des financeurs avec toujours la même difficulté, c'est que les financeurs vont nous demander de faire une étude avantage coût bénéfice et de vérifier qu'on rentre dans le cadre et si on ne rentre pas dans le cadre, ils vont nous dire que notre projet n'est pas recevable.

Voilà les risques que l'on a mais nous on est prêts à tenter le coup parce qu'il nous semble que le projet qui a été proposé par rapport au premier projet, il y a des évolutions, tout ça parce qu'on est arrivé à travailler tous ensemble et on espère que justement à l'issue de la concertation, on va arriver à avoir un projet, qui ne fera peut-être pas l'unanimité mais ce qu'on veut c'est qu'on essaie de trouver le meilleur dénominateur commun entre toutes vos attentes et toutes les propositions techniques qu'on peut faire.

### **Madame André de Marsillargues, exploitante agricole dans la plaine**

Donc vous êtes Monsieur Rouvière, en train de nous dire aujourd'hui, que tout ce qui s'est dit ce soir sur Le tourisme, la Jassette, le déversoir de Lunel sera dans le dossier en 2026. Nous sommes en 2025, l'enquête publique sera dans un an, bon courage... je suis de tout cœur avec vous, mais honnêtement, il y a du boulot, on peut y aller...

### **Serge Rouvière – EPTB Vidourle**

Mme André, ça fait 10 ans qu'on travaille dessus, si elle ne sort pas en 2026, elle sortira en 2027, et on va espérer qu'il n'y ait pas d'inondation d'ici là.

**L'animateur**

Mesdames et messieurs, je vous ai remis les prochaines dates à l'écran :

La semaine prochaine, le 11 mars, il y aura une permanence en Mairie de Marsillargues, venez rencontrer l'équipe de l'EPTB qui vous recevra individuellement de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Le mardi 18 mars à 18h30 nous nous retrouverons à Marsillargues à la salle Jean-Claude Carrière pour une réunion thématique, comme celle-ci, sur le thème des enjeux agricoles.

Merci à tous pour la qualité des échanges durant cette réunion, vous êtes conviés à un rafraîchissement au fond de la salle.

La réunion prend fin à 20h35.